


DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE
FREE MOBILE


Références et descriptif du projet :

Opérateur			
Commune	SAINT JEAN DE LUZ (64500)		
Nom du site	2000_RN10		
Code site	64483_003_04		
Adresse	Maison Berran Chipi Tapia – N° 2000 Route Départementale 810		
Type de support	Immeuble		
Projet de	Nouvelle antenne relais <input checked="" type="checkbox"/>	Modification substantielle d'une antenne-relais existante <input type="checkbox"/>	
Coordonnées géographiques	X =	Y =	Z =
	279 337 Lambert 2 étendu	1831.401 Lambert 2 étendu	47 mètres

Contact Free Mobile :

Nom	Lilian STURNY, Responsable de Relations Collectivités Territoriales
Coordonnées	mail : lsturny@free-mobile.fr
Adresse postale	Free Mobile 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Sommaire

Références du projet

Contact Free Mobile

Sommaire

1. Motivation et descriptif du projet
2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais
3. Calendrier prévisionnel du projet
4. Descriptif détaillé des installations
5. Plan de situation
6. Plan de cadastre
7. Photomontages avant – après
8. Eléments constitutifs de la demande d'autorisation à l'ANFR
9. Plans du projet, existant et projeté
10. Eléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité autour de l'installation (le cas échéant)
11. Engagements de Free Mobile & Rappel des Positions des Autorités Sanitaires sur les antennes relais
12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

1. Motivation et descriptif du projet

Motivation du projet :

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

Conformément à ses obligations réglementaires, et pour contribuer à l'aménagement numérique des territoires auquel il est attaché et répondre aux attentes de ses abonnés, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G).

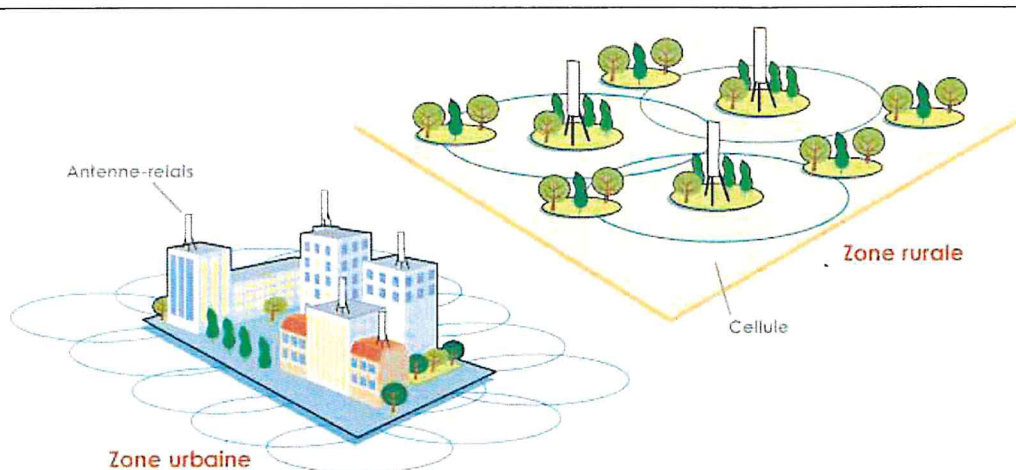
Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des **obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2018, de couverture de 90 % de de la population en 3G.**

Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches.

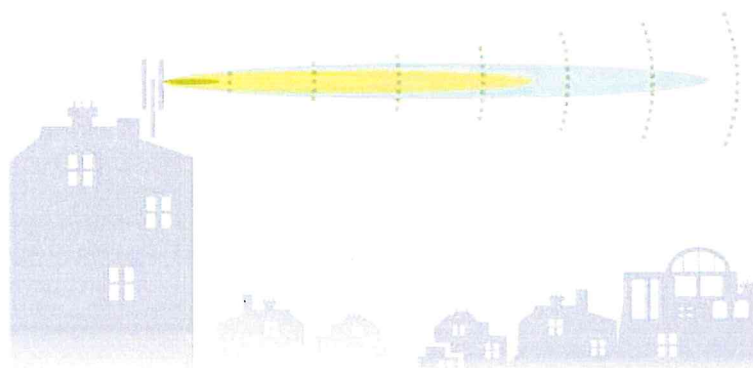
Dans le cadre du nouveau programme « zones blanches », 268 communes ont été identifiées début 2016 afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie mobile 3G dans les prochains mois. Free Mobile assurera le déploiement sur plus de 230 d'entre elles et pourra en assurer davantage suite aux nouvelles campagnes de recensement. Par ailleurs, les services Free Mobile seront progressivement rendus accessibles sur l'ensemble des communes qui ont été équipées à l'occasion des programmes précédents.

Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.





L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer. Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. **L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur.** Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées, notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des **modifications substantielles**.

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G et 4G.

Descriptif du projet :

Ce projet consiste à installer 3 antennes sur le bâtiment situé 2000, *Route Départementale 810*.

Une attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet :

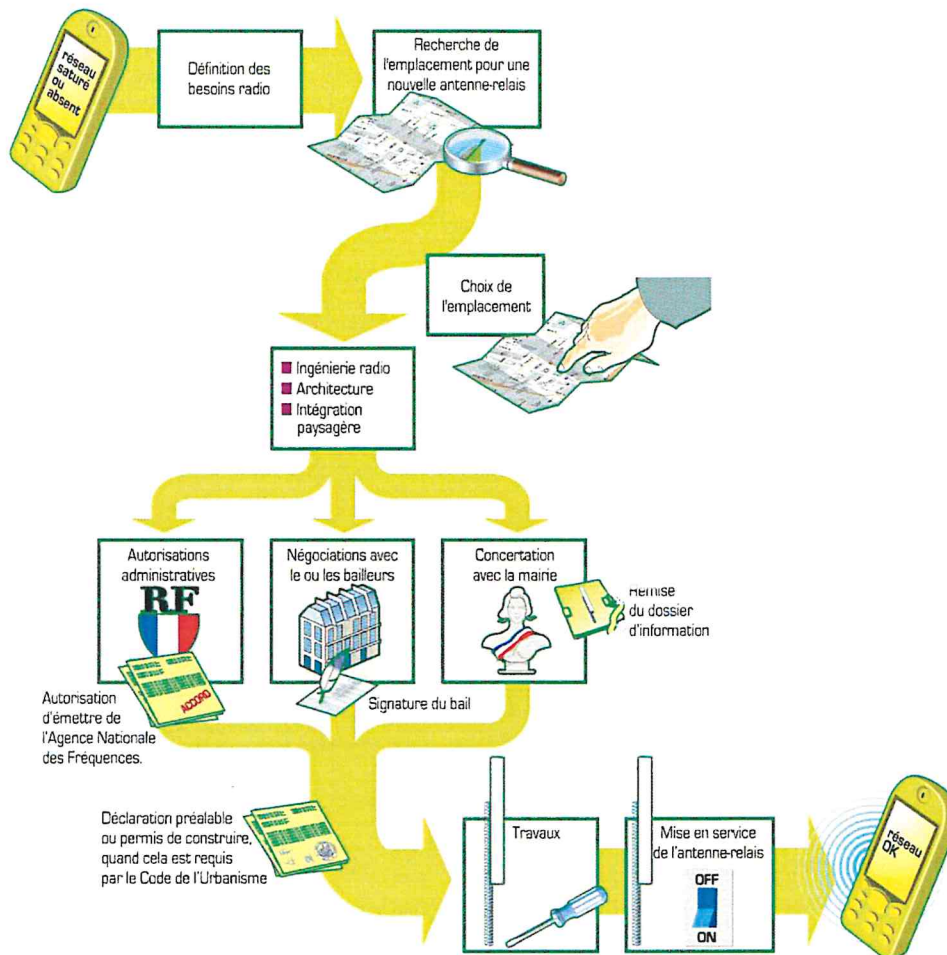
Les antennes seront intégrées dans 2 fausses cheminées d'aspect identique à celle existante (à démolir et remplacer en lieu et place).

La zone technique quant à elle sera installée au niveau du RDC, avec un accès indépendant à créer. Le portillon à installer sera en bois et d'aspect identique à celui existant.

Le choix d'implantation s'est orienté sur ce bâtiment « point haut » surplombant l'axe voie rapide E5 et la RD81010, pour venir combler un manque de notre réseau existant sur le secteur, tout en limitant l'impact paysager de ce nouveau relais mobile à déployer.

2. Descriptif indicatif des phases d'un projet d'antenne-relais

Phases du déploiement d'une nouvelle antenne-relais (à titre informatif) :



3. Calendrier Prévisionnel du Projet

Remise du dossier d'Information	Mai 2017
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Août 2017
Début des travaux (prévisionnel)	Novembre 2017
Mise en service (prévisionnel)	Janvier 2018

4. Descriptif détaillé du projet et des installations

Autorisations administratives nécessaires :

Déclaration Préalable	Permis de Construire	Avis ABF	COMSIS
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Zone technique :

INDOOR <input type="checkbox"/> OUTDOOR <input checked="" type="checkbox"/>	
Emplacement des baies et des coffrets	<i>Au RDC au pied de l'immeuble</i>

Caractéristiques des antennes :

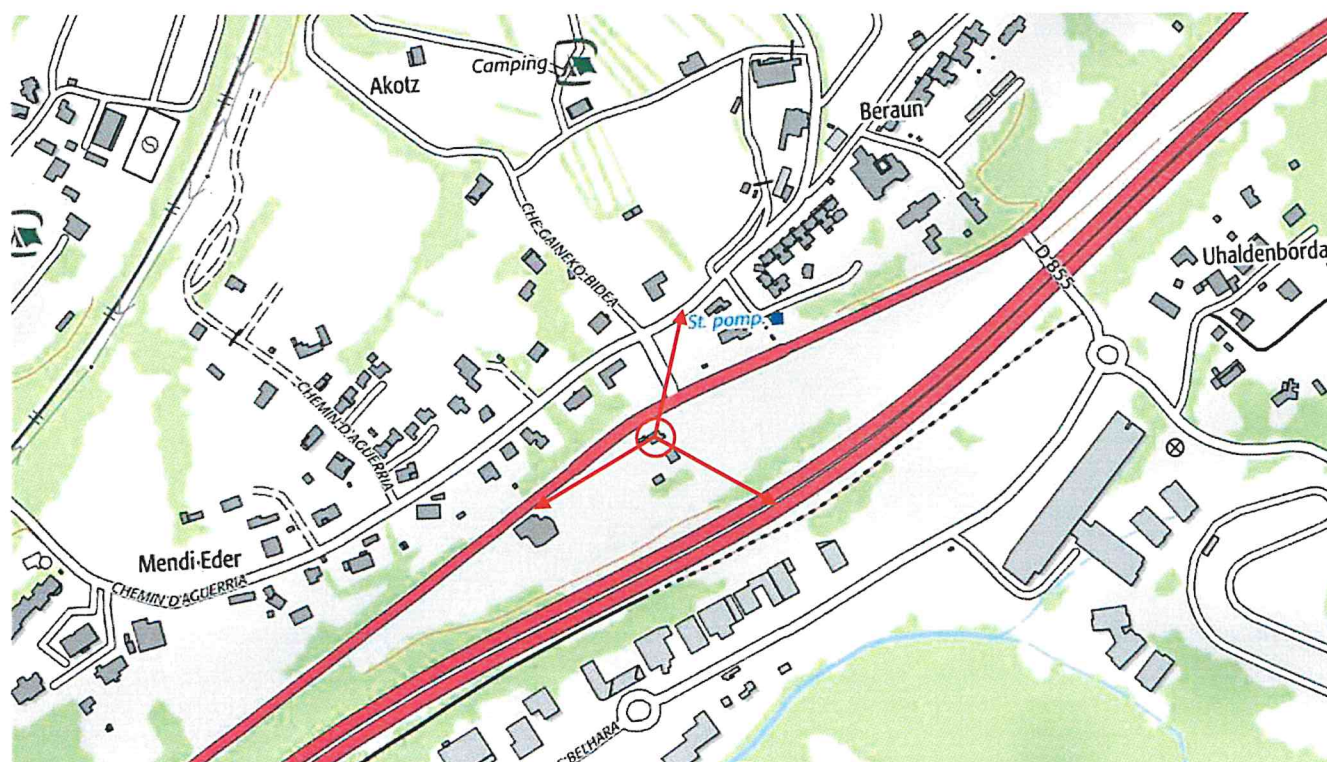
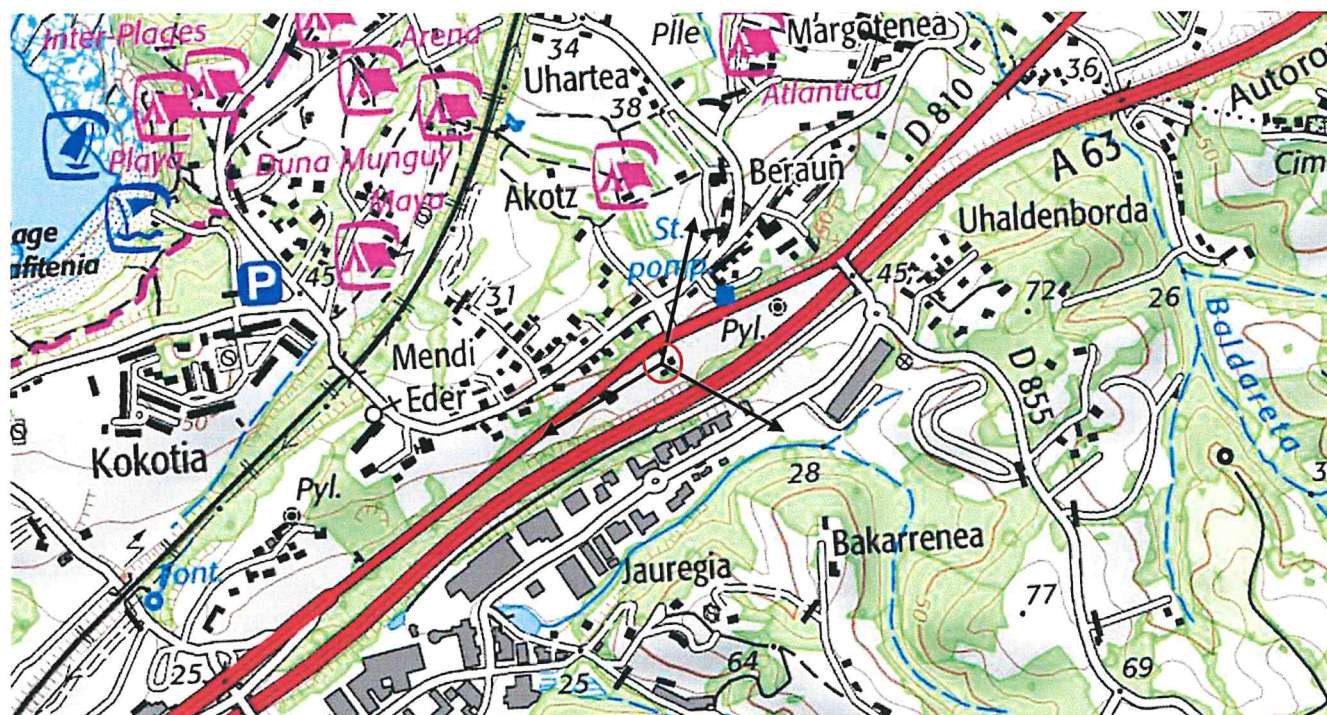
Nombre d'antennes :	Existantes : 0	A ajouter : 3 Free Mobile	A modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G	
Azimuts (S1/S2/S3)		10° 120° 240°	
Taille des antennes		2m	

Pour chaque antenne (Azimuts 10°, 120° et 240°)

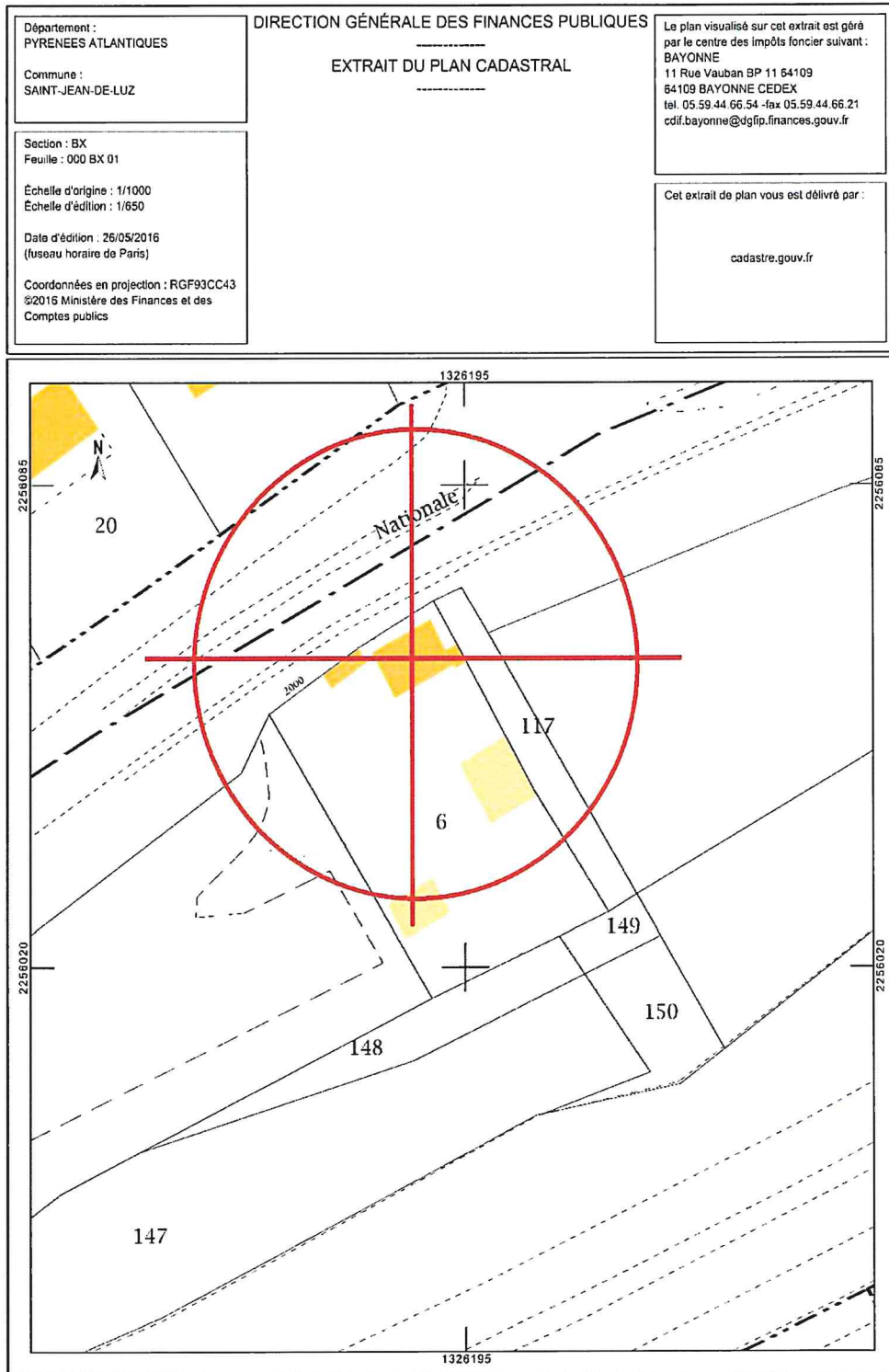
Technologie	4G	3G	4G	3G	4G
Bande de fréquence	700 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz
Hauteur NGF / sol	47.00 m	47.00 m	47.00 m	47.00 m	47.00 m
Hauteur Bâtiment / sol	08.20 m	08.20 m	08.20 m	08.20 m	08.20 m
Hauteur bâtiment / NGF*	55.20 m	55.20 m	55.20 m	55.20 m	55.20 m
HBA (hauteur bas d'antenne) /sol	39.00 m	39.00 m	39.00 m	39.00 m	39.00 m
HBA NGF	06.80 m	06.80 m	06.80 m	06.80 m	06.80 m
HMA (hauteur milieu d'antenne) /sol	07.80 m	07.80 m	07.80 m	07.80 m	07.80 m
HMA / NGF	54.80 m	54.80 m	54.80 m	54.80 m	54.80 m
Puissance en entrée d'antenne (Watts)	40 W	20 W	40W	20 W	40 W
PIRE (puissance isotrope rayonnée équivalente) (dbW)	31	29	33	30	33
PAR (puissance apparente rayonnée) (dbW)	28.85	26.85	30.85	27.85	30.85
Tilt (inclinaison) (degrés)	6 °	6°	4°	4 °	4 °

*NGF = nivellement général de la France

5. Plans de situation

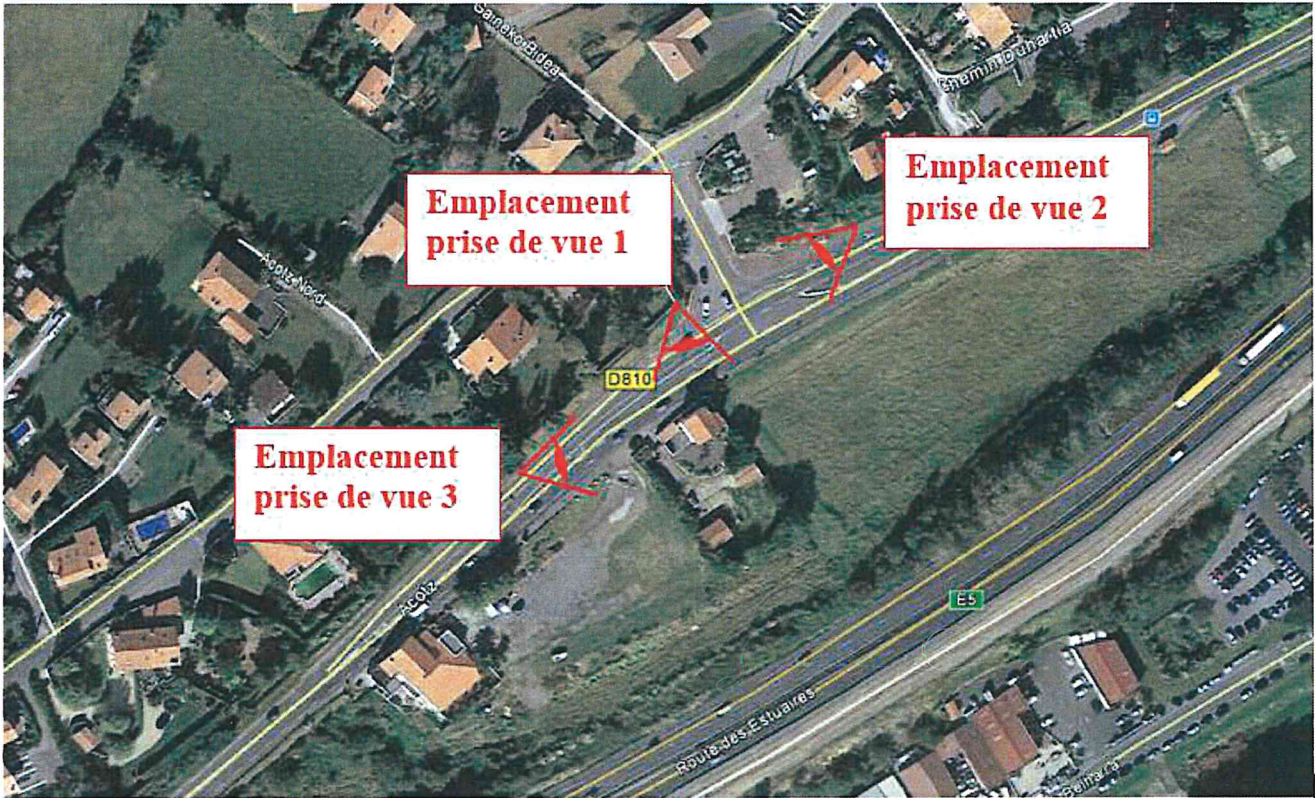


6. Plan de cadastre



7. Photomontages avant – après

Prises de vue

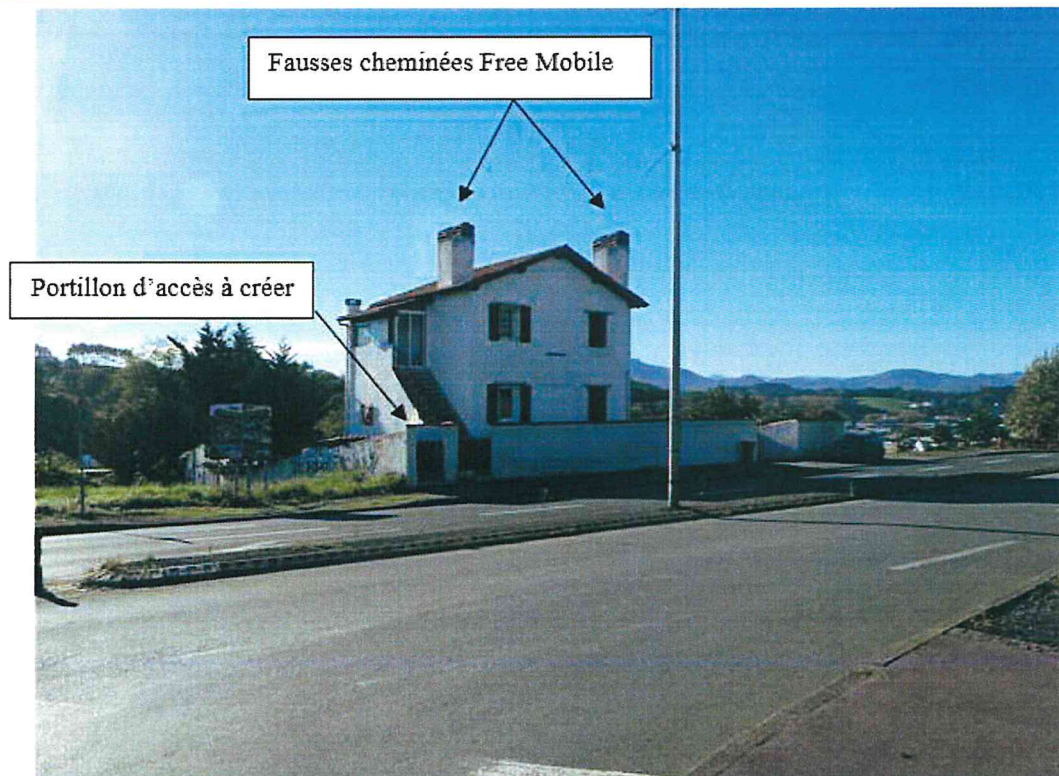


Prise de vue n°1

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Prise de vue n°2

Etat de l'existant :



Etat projeté :

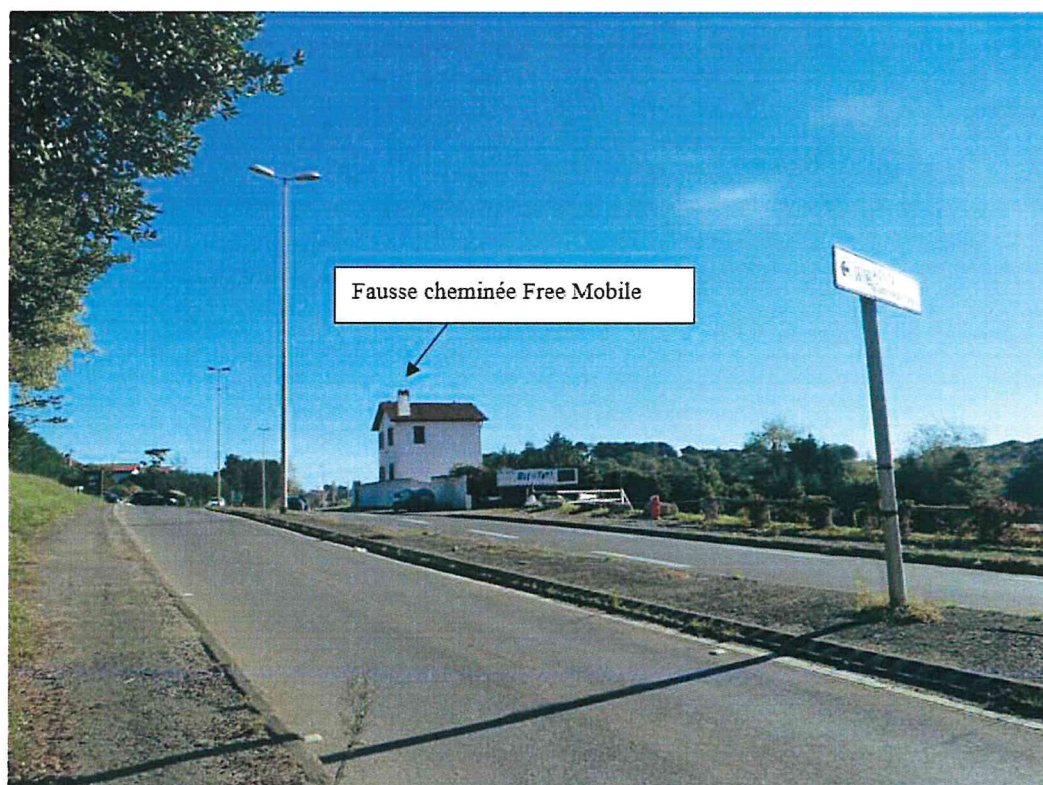


Prise de vue n°3

Etat de l'existant :



Etat projeté :



8. Eléments constitutifs de la demande d'autorisation à l'ANFR

1 Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17¹ de l'ANFR ?

oui non

2 Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public :

oui non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3 Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

Dans le lobe principal de l'antenne ?

oui non

¹ GUIDE TECHNIQUE ANFR DR17 MODELISATION DES SITES RADIOELECTRIQUES ET DES PERIMETRES DE SECURITE POUR LE PUBLIC